

ENFIN : Après une aussi longue attente, un peu de justice !

Enfin la Cour de Cassation a rendu sa décision, aujourd'hui 7 Juin 2016.

Enfin Il est dit que le PDG Mr Chopin, aura à répondre d'Amisol devant un Tribunal Correctionnel.

Cette décision arrive **20 ans après le dépôt des plaintes.**

Elle ne sera pas entendue par toutes les victimes plaignantes. L'Amiante et ses maladies ont été plus rapides que les tribunaux.

Cela a un goût bien amer pour nous tous.

Malgré tout nous recevons cette décision avec satisfaction.

AMISOL devenu le nom d'un drame, le nom du scandale de l'Amiante ira au tribunal. C'est essentiel !

La société le devait, le doit aux victimes. Nous l'espérons, pas pour nous, mais pour l'ensemble des victimes, pour faire sanctionner les abus et faire reconnaître, respecter le droit fondamental pour les travailleurs à la santé et à l'intégrité.

Toutes nos actions y compris judiciaires ont voulu exprimer la dignité des victimes, c'est vital pour nous tous.

Une remarque que nous oblige l'actualité :

A l'heure où on accuse ceux qui résistent, des pires violences, qu'on caricature leurs actions, il serait convenable au minimum de compter et de recompter les victimes ouvrières et forcément de faire la part des choses. C'est le minimum de la décence.

Parce qu'on continue encore à mourir d'amiante dans l'indifférence bien souvent, les victimes d'Amisol sont et restent solidaires de toutes les victimes des conditions de travail assassines.

Au Tribunal Correctionnel, nous espérons que M. CHOPIN assumera son statut de PDG.

Nous y serons, solidaires, dignes et déterminés comme toujours

Clermont-Fd, le 7 Juin 2016